



# La lettre mensuelle

NOVEMBRE 2009

## du comité ATTAC-54

### NON A LA PRIVATISATION DE LA POSTE : EXIGEONS UN REFERENDUM

**Par la remise en cause du statut de la poste ce sont les services publics qui sont attaqués. Les services publics permettent l'accès de tous les usagers à des biens essentiels sur la base d'un traitement égalitaire pour tous.**

Le projet de loi de changement de statut de la poste sera examiné par les assemblées à partir du 3 novembre 2009. La poste deviendrait une Société Anonyme 100% publique. C'est une première étape décisive vers la privatisation. Car après cette transformation, rien ne sera plus facile que d'ouvrir le capital à de actionnaires privés, voire de privatiser totalement. Les exemples de France Télécom, EDF et GDF l'attestent. La transformation en SA a toujours été le prélude à la privatisation. A chaque fois, le gouvernement s'était engagé à ne pas aller dans cette voie et l'avait même inscrit dans la loi. Ce qui n'a pas empêché la privatisation de ces entreprises. Il faut ajouter que malgré les engagements pris par l'Etat en terme de mission de service public, l'ouverture du capital introduit inévitablement des intérêts qui pèsent de manière considérable sur les choix de l'entreprise. C'est une nouvelle offensive pour soumettre les biens collectifs au marché.

La poste est un service public à part du point de vue de l'aménagement du territoire et du lien social de service bancaire pour les plus défavorisés de la distribution qui reste de qualité malgré l'ouverture à la concurrence de certains services ou la remise en cause de la distribution de la presse.

Le changement de statut va accentuer la dégradation des conditions d'accès pour le public et la fermeture de nombreux bureaux de poste, désastreuse dans le monde rural et dans les quartiers défavorisés. Le recul des services publics contribue à l'augmentation des inégalités et à l'appauvrissement.

Cette privatisation s'inscrit dans le cadre de l'évolution globale de l'Union Européenne. Transport aérien, rail, énergie, télécommunications... tout est organisé pour remettre en cause les droits des populations à des biens publics. Néanmoins les directives n'imposent, en aucun cas, un statut aux opérateurs postaux. L'ouverture des marchés par Bruxelles n'implique pas la privatisation. Certes l'UE incite à la privatisation par tous les moyens dont elle dispose mais elle n'a aucune compétence en matière de régime de propriété. La privatisation est de compétence nationale. La concurrence généralisée multiplie les offres marchandes mais remet en cause l'égalité d'accès aux services et fait monter les prix des services de base.

La concurrence accrue sur les lettres et les colis avec une nouvelle directive qui sera transcrit en droit français en 2009. Avec hausse des tarifs, baisse de la qualité de la distribution des colis, dégradation des distributions de

courrier sous l'effet des exigences de productivité et filialisation de la distribution de la presse, une politique de séparation des activités traditionnelles de la poste et des activités de dépôt et d'épargne une politique de rachat d'opérateurs postaux en Europe. Exemple en Allemagne, il y a quelques mois : un opérateur hollandais installé sur le territoire menaçait de se retirer à cause de la mise en place d'un salaire minimum pour les postiers

La privatisation de la poste est l'expression de la volonté de l'extension du champ de la finance par la pression qu'exerceront les capitaux privés dans l'entreprise par la transformation de la banque postale qui devient une banque comme les autres la banalisation du livret A qui vise à orienter l'épargne populaire vers des placements classiques, au détriment de l'affectation de l'épargne du livret A qui est actuellement affecté au financement du logement social.

Cette mobilisation rassemble des forces syndicales, associatives et politiques qui refusent de laisser s'engager les réformes les unes après les autres sans réactions. Le succès remporté contre le fichier Edvige montre qu'attaquer le gouvernement sur des réformes qui touchent l'ensemble de la population peut porter ses fruits. Il faut une mobilisation citoyenne pour signer et faire signer la pétition exigeant un référendum. Car conformément au nouveau droit d'initiative populaire, si la pétition obtient 1 million de signature, il sera alors possible d'exiger un référendum.

La mobilisation du référendum citoyen du 3 octobre a été un succès avec 2,5 millions de votes. En cette fin octobre 2009, le comité entreprend désormais une campagne d'envoi de cartes postales au président de la République pour réclamer

- le respect du résultat du vote du 3 octobre 2009
- le retrait du projet de changement de statut de La Poste
- l'ouverture d'un débat public sur l'avenir du service public postal
- un référendum sur l'avenir de La Poste

Texte argumentaire pour les réunions publiques du collectif contre la privatisation de La Poste

## SUCCES DE LA VOTATION CITOYEN SUR L'AVENIR DE LA POSTE

Organisée par le Comité national contre la privatisation, la votation citoyenne sur l'avenir de La Poste a été un succès considérable. avec plus de 10 000 points de vote et 2,5 millions de participants. Les votants ont très majoritairement répondu Non à la question "Le gouvernement veut changer le statut de la Poste pour la privatiser, êtes-vous d'accord avec ce projet ?", c'est un processus démocratique d'ampleur qui s'est effectué. Il est la preuve de l'attachement de la population au grand service public de proximité qu'est La Poste.

La balle est maintenant dans le camp du gouvernement et du Président de la République. D'ores et déjà leur tentative de faire passer en catimini le projet de loi de transformation de La Poste en société anonyme a échoué. Aucune raison ne justifie cela sinon le fait d'entamer un processus de privatisation qui est refusé par nos concitoyens.

Dans cette situation, le gouvernement doit tout d'abord geler son projet de loi et engager un véritable débat public sur l'avenir du service public postal. La votation citoyenne a confirmé que l'avenir des services publics est l'affaire de toutes et de tous. Elle rend encore plus actuelle et nécessaire l'organisation d'un référendum sur le sujet.

Communiqué de presse ATTAC FRANCE

**Pour nous contacter : Comité ATTAC-54**  
29 rue Guilbert de Pixérécourt, 54000 Nancy  
Tél : 03 83 35 95 01 (répondeur)  
Site : [www.attac54.org](http://www.attac54.org)  
Email : [attac54@attac.org](mailto:attac54@attac.org)

# Le climat prisonnier de la « finance carbone »

## LES MÉCANISMES DE FLEXIBILITÉ DU PROTOCOLE DE KYOTO

Le protocole de Kyoto a autorisé la construction d'un marché des permis et crédits d'émission, comptabilisés en tonnes équivalent carbone, à partir de « mécanismes de flexibilité ». Ce marché du carbone comprend deux parties essentielles, liées entre elles.

Il existe un marché des droits d'émission (ou « droits à polluer »), émis par les États, sur lequel les compagnies électriques et industrielles soumises à des plafonds d'émission échangent des droits d'émission qui leur sont alloués : à l'échelon européen, ce sont les crédits-carbone, appelés EUA (*European Union Allowances*). Sur ce marché, s'échangent les crédits qui n'ont pas été utilisés par les entreprises ou qu'elles ont récupérés, ou bien dont elles ont besoin. Le marché européen ou ETS (*Emissions Trading System*) est le premier marché des droits d'émission à fonctionner depuis 2005. Les gagnants ont été les entreprises qui ont une production intensive en énergie et qui ont bénéficié du marché des crédits. L'effon-

drement du prix de la tonne carbone en 2007 et sa volatilité illustrent l'échec de ce marché à permettre la réduction des émissions. D'autres marchés de ce type vont être mis en place en Australie et aux États-Unis.

Le marché du carbone comprend un autre compartiment, avec l'échange des crédits d'émission. Sur ce marché, circulent les certificats de réduction d'émissions, des crédits, non émis par les États, mais obtenus à l'extérieur dans le cadre des mécanismes de flexibilité du protocole de Kyoto. Ces crédits rémunèrent des émissions « évitées » grâce à des investissements « propres ». Le premier mécanisme, dit de *mise en œuvre conjointe* (MOC), concerne essentiellement des investissements en Europe de l'Est, qui ont offert des possibilités d'obtention des droits à bas coûts pour le remplacement d'industries vétustes.

Mais le mécanisme le plus important est le mécanisme de développement propre (MDP) qui s'applique aux investissements dans les pays en développement. Des entreprises des pays riches peuvent financer des projets « additionnels ». La règle d'addi-

tionnalité veut que les porteurs de projets, reconnus au titre du MDP par l'ONU, montrent que ces projets n'auraient pas eu lieu en l'absence de ce mécanisme (par exemple projet de remplacement du charbon par des énergies renouvelables) et qu'ils permettent réellement d'éviter des émissions par rapport à la poursuite de la situation antérieure. La réalisation des projets reconnus en tant que MDP donne lieu à l'attribution de crédits appelés Unités de réduction certifiée des émissions (URCE), qui peuvent être négociés aussi bien sur le marché européen que sur le marché international. Les entreprises des pays riches ont pu ainsi acheter des droits à bon marché et éviter les coûts de passage à une production sobre en carbone.

## VERS DES « SUBPRIMES CARBON » ?

Les opérations d'achat et de vente sur ces marchés des droits d'émission et des crédits passent par des marchés dérivés et des contrats à terme, qui contiennent des promesses de vente de quotas d'émission ou de crédits, dans une certaine quantité, à un certain prix, à une date donnée. Pour l'instant, les marchés du carbone, bien qu'en

augmentation, sont encore restreints, mais la priorité donnée à la finance carbone pour réguler le changement climatique les appelle à grandir très rapidement. Un rapport récent des Amis de la Terre International souligne la profusion de contrats « *bad carbon* » ou encore « *junk carbon* » (carbone pourri), pour lesquels les risques de non-exécution sont importants et dont le prix peut s'effondrer (<http://www.foe.org/subprimecarbon>). Les risques sont en effet de plusieurs ordres : difficultés à évaluer les effets réels d'un projet sur les émissions futures, indépendance contestable des organismes d'évaluation, difficultés pour vérifier l'additionnalité des projets, vente des crédits à terme avant même qu'ils soient délivrés, etc.

Les risques désormais flagrants des marchés financiers se combinent donc avec la logique industrielle à grande échelle. Les projets pouvant être enregistrés sur ces marchés sont exclusivement ceux de l'industrie et de l'agro-industrie, qui, contrairement aux activités traditionnelles et locales, ont accès au marché du carbone après validation comme projets MDP.

## Pour un financement public de la lutte contre le changement climatique

Attac et les Amis de la Terre donnent la priorité à la réduction des émissions à la source. Cela suppose des réglementations et des normes contraignantes, choisies et décidées démocratiquement et sur la base d'une coopération internationale renouvelée.

Pour cela, et dans le souci d'une véritable justice climatique à l'échelle de la planète,

un financement public de la lutte contre le changement climatique s'impose.

À Poznan, en décembre 2008, plus de 160 ONG, organisations des peuples indigènes et associations pour une justice climatique ont lancé, en reprenant une proposition élaborée par le groupe des pays en développement appelé « G77 plus la Chine », un appel pour un finance-

ment de la réponse au changement climatique, qui serait placé sous l'autorité de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), et donc indépendant de la Banque mondiale qui tend à se poser comme l'outil de financement. C'est nécessaire pour permettre un transfert sur une grande échelle de ressources financières des pays riches

vers les pays pauvres.

Le financement doit être obligatoire et automatique, selon le principe des Nations unies affirmant « des responsabilités communes mais différenciées sur la base des contributions historiques et actuelles au réchauffement climatique et de leur capacité à payer ».

Suite page suivante

## Pour un financement public de la lutte contre le changement climatique (suite)

L'administration des fonds doit être transparente et démocratique, avec une représentation forte des pays en développement, des peuples indigènes, des mouvements sociaux et environnementaux, des mouvements de femmes. Le Fonds mondial pour le climat doit apporter les outils nécessaires pour l'élaboration de plans nationaux de lutte contre le changement climatique, qui garantissent la participation des peuples, des communautés, des individus. L'accès direct à ce fonds doit être garanti pour les plus vulnérables, par le biais des associations populaires, des mouvements sociaux, des ONG et des mouvements de base – notamment des associations de femmes. Les activités du fonds doivent mettre l'accent sur des accords-clés de l'ONU, définissant les Droits de l'homme élargis, et le fonds doit renforcer le droit des peuples à la souveraineté alimentaire et énergétique. Plus généralement, les pays du Sud s'accordent sur quelques principes fondamentaux : le financement de l'adaptation et de la lutte contre le changement climatique doit être séparé de l'aide publique au développement et prendre la forme de subventions et non de prêts. Les contributions devraient être différenciées en fonction du PIB, des émissions, de la population. De manière générale, ces pays proposent des sources de financement indépendantes du marché, et la levée de nombre de brevets sur les technologies appropriées.

Le financement suppose la mise en place de taxes globales qui doivent compter parmi les instruments de régulation publique. Dans cette optique, les taxes en effet ne sont pas seulement des régulateurs du marché, elles doivent permettre les transferts de richesse nécessaires au financement de la lutte contre le changement climatique et à la transition vers des économies écologiquement viables. Selon de nombreux experts, l'instauration d'une taxe internationale sur les émissions est la seule option réaliste, qui procède à une sorte de revue de détail sur la question. Cependant, il faut inscrire la fiscalité écologique dans la démarche plus large de la gestion des biens publics mondiaux. ([www.france.attac.org/spip.php?artic...](http://www.france.attac.org/spip.php?artic...)).

## Copenhague 2009 : enjeux et forces en présence

Mise en place en 1992 lors du sommet de la Terre, et entrée en vigueur en 1994, la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) comptait 192 parties fin 2008, dont l'Union européenne. La conférence des Parties (CdP) est son organe de décision. Le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) qui administre les fonds de la convention visant à aider les pays en développement et le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), créé par l'ONU en 1988, sont les deux partenaires essentiels de la convention.

Le protocole de Kyoto est quant à lui né en 1997. Entré en vigueur en 2005, et ratifié par 172 pays à l'exception notable des États-Unis, il propose un calendrier de réduction des émissions des gaz à effet de serre avec des engagements de réduction des émissions pour 38 pays industrialisés, pour une réduction globale de 5,2 % des émissions de CO2 d'ici 2012 par rapport à celles de 1990, et arrive à échéance en 2012. Les principaux outils mis en place pour cette réduction sont des outils de marché. La 15e CdP annuelle se réunira donc à Copenhague en décembre 2009 pour négocier la suite de ce protocole. La négociation portera essentiellement sur la détermination des objectifs nationaux de réduction des émissions, (et sur leur caractère obligatoire ou indicatif) ; le type d'outils à mettre en place pour atteindre ces objectifs ; les possibilités de compensations entre pays, et les outils permettant de les

mettre en œuvre – marchés de carbone en tête. Depuis avril 2009, et jusqu'à décembre 2009, se tiennent des réunions préparatoires de la CCNUCC.

### GROUPES DE PAYS ET GROUPES DE PRESSION

Les négociations climatiques s'effectuent à partir des groupes régionaux ou de coalitions. L'Alliance des petits États insulaires en développement (APEID) est composée de 43 membres particulièrement vulnérables aux changements climatiques, tout comme les pays les moins avancés (PMA), au nombre de 49, alors que le G77-Chine regroupe 129 pays en développement plus la Chine.

La coalition des pays avec des forêts pluviales (*Rainforest coalition*) cherche à faire reconnaître les efforts réalisés pour ralentir les émissions dues au déboisement. Le Forum international des peuples indigènes sur le changement climatique (IIPFCC) n'est actuellement pas reconnu comme partie et demande à l'être pour la conférence de Copenhague. Face à ces coalitions, les pays riches sont rassemblés soit au sein du groupe de l'Union européenne, soit dans un autre groupe appelé « Groupe paraplui », qui comporte notamment les États-Unis, le Canada, le Japon, l'Australie et la Russie. Mais, en parallèle des négociations onusiennes, les questions climatiques sont discutées au sein du G8 ou du G20, ce qui tend à marginaliser et délégitimer le processus de l'ONU, tout comme la

Rencontre des économies majeures sur l'énergie et le climat, créée à l'initiative des États-Unis pour définir un régime climatique post-2012. Si la position européenne est la plus avancée (s'engageant notamment à une baisse de 20 % des émissions en 2020 par rapport à 1990, voire 30 % en cas d'accord climatique ambitieux), les positions actuelles des États-Unis (- 16 % environ) ne permettent pas d'engager une dynamique de négociation positive, susceptible d'entraîner les pays dits émergents.

En outre, de nombreuses structures de lobbying sont en place, en particulier le World Business Council for Sustainable Development regroupant plus de 200 entreprises multinationales. Il est à l'origine du Global Business Day, qui a eu lieu notamment à Poznan lors de la dernière rencontre des parties de la CCNUCC en décembre 2008. Il est « *organisé pour faciliter le dialogue entre les hautes entreprises et les experts gouvernementaux* ». Tout est dit. En mai 2009, s'est tenu à Copenhague le World Business Summit on Climate Change (WBSCC), qui aura toute sa place dans les négociations à Copenhague en décembre 2009. La négociation s'engage donc sur des bases très fragiles, à moins que la mobilisation des mouvements citoyens ne pousse les différents États à la révision à la hausse de leurs engagements.

Extrait de l'article  
« Les enjeux de Copenhague 2009 : Conjuguer l'urgence climatique et la justice sociale ».  
Auteurs : Attac France et les Amis de la Terre

## RETROUVEZ ATTAC 54 AU MARCHÉ DU MONDE

les 21 et 22 novembre  
au Conseil Général  
48, rue du Sergent Blandan  
Dans le cadre de la  
semaine de la solidarité

## COLLECTIF TRANSPORT

Prochaine réunion du "Collectif nancéen  
pour une régie publique des transports en  
commun et pour leur utilisation gratuite"  
le jeudi 5 novembre à 20 h 30.  
Pour le lieu, nous contacter.

## CAFE DEBAT D'ATTAC

le lundi 9 novembre à 20h,  
à l'OS à l'ARETE,  
10 rue de la Visitation  
à Nancy (en face du Vertigo)

Thème : la "Révision générale des politiques publiques" (RGPP) qui découle de "L'accord général sur le commerce des services" avec les interventions de Martine Boubagra, Inspectrice du travail, Fabrice Veray et Pierre Lagarde de Jeunesse et Sports.

## ATTAC 54 sur les ondes

•Radio-Caraïb (90.7) : tous les lundis à 18 h.

•Radio-Déclic (87.7 - 89.6 - 101.3) :  
le lundi à 12 h et à 18 h, le samedi à 10 h.

## ASSEMBLEE GENERALE EXCEPTIONNELLE

Les adhérents d'ATTAC ont reçu récemment, avec le dernier ligne d'ATTAC, les documents pour le vote de l'Assemblée générale d'ATTAC France. Les orientations de l'association et le Conseil d'Administration doivent être renouvelés pour trois ans. Vous trouvez tous les textes sur le site d'ATTAC France. Les adhérents peuvent voter **jusqu'au 20 novembre**.

Nous vous proposons à tous, adhérents et sympathisants, de débattre des orientations d'ATTAC France lors d'une **Assemblée générale exceptionnelle d'ATTAC 54 VENDREDI 6 NOVEMBRE A 20H00 au CLID 29 rue Guilbert de Pixérécourt a Nancy**

Cela nous permettra de débattre des orientations nationales et de nous positionner localement par rapport a ces orientations. Le débat sera introduit par une présentation des documents soumis au vote. A l'issue de cette réunion, nous nous retrouverons autour d'un « buffet espagnol ».

JEUDI CINE  
D'ATTAC

## CAPITALISM : A LOVE STORY

Réalisé par Micheal Moore, 129'

Le 23 novembre, cinéma CAMEO Saint Sébastien à 20h

La séance sera suivie d'un débat avec un membre du Conseil d'Administration d'ATTAC France

Le cinéaste Michael Moore documente à travers les États-Unis les impacts de la crise sur les citoyens de la classe moyenne et ouvrière, questionnant chemin faisant la précarité du modèle socio-économique sur lequel sont fondées les démocraties occidentales.

**Le poil à gratter de l'Amérique est de retour !**

Après s'être intéressé aux déboires d'une petite usine du géant General Motors (Roger et moi), s'être intéressé aux problèmes des armes à feu

(Bowling for Columbine), s'être attaqué à l'administration Bush (Fahrenheit 9/11) ainsi qu'à la profonde injustice du système de santé américain (Sicko), le trublion Michael Moore revient pour la septième fois devant et derrière la caméra avec **Capitalism : A Love Story**. Sa cible : le monde financier et en particulier la place financière de Wall Street, entré (s) en récession depuis la terrible crise des subprimes qui a éclatée aux États-Unis en août 2007, faisant basculer toute l'économie mondiale.

D'autre infos sur les manifestations sur Nancy et ses environs sur : [www.ecoutetpartage.fr](http://www.ecoutetpartage.fr)



ATTAC 54 dans le cadre  
du collectif 54 pour Copenhague

## CONFÉRENCE-DÉBAT

# LE CHANGEMENT CLIMATIQUE : LES ENJEUX DE LA CONFÉRENCE DE COPENHAGUE.

LE JEUDI 12 NOVEMBRE  
À 20H AU VERTIGO,  
29 rue de la Visitation, à Nancy.

Intervenant :  
Christiane MARTY,  
Membre du Conseil Scientifique et  
du Conseil d'Administration d'ATTAC France.

Quelle est l'urgence climatique ?  
Quelles sont les populations les plus vulnérables ?  
Quel est l'état des négociations internationales ?  
Quelle est la dette écologique entre les pays du Nord et du Sud ?  
La finance peut-elle sauver le climat ?  
Quel est le lien avec l'exigence de justice sociale ?  
Quelle mobilisation pour que cette réunion ne soit pas  
l'expression de bonnes intentions et de discours nobles dont le  
seul objectif serait de faire reculer les échéances ?

Membres du collectif :

Attac 54, Cacendr, Greenpeace groupe local de Nancy,  
Les amis de la terre 54, MAN Nancy.

GA 54, Les jeunes Verts 54, Les Verts 54, NPA, PG54,

Soutenus par Artisans du Monde, Flore 54, LDH 54 et Oxfam France Agir Ici